



**COMPTE-RENDU**  
**de la réunion du conseil municipal**  
**du 13 mars 2019**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation du compte rendu du 20 décembre 2018,
- 3) **Finances** : Indemnité du comptable 2018,
- 4) **Finances** : Indemnité des élus,
- 5) **Finances** : Demandes de subventions,
- 6) **Finances** : Vente chaudière occasion,
- 7) **USEDA** : Groupement de commandes,
- 8) **Patrimoine** : Vente du terrain M. et Mme FILLOUX,
- 9) **Questions diverses.**

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – TOURNEMOLLE Éric – LIZEUX Ludovic –  
MAILLARD Cédric – GUYARD Fabrice  
Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – OSTER Aurore –  
LEVANDOWSKI Martine – PETIT Franciane

**ETAIT REPRESENTE :**

M. MEY James par M. PORTAS Jaques

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. THOMAS Henri – CORDIER Denis  
Mme GAUDET Stéphanie

XXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- Affaire 8 : Finances – Vente d'imprimantes
- Affaire 9 : Patrimoine – Local au Vivier,
- Affaire 10 : Patrimoine – Référé pour loyers impayés de Monsieur THIERCY

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de modifier l'ordre du jour.

### **Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.**

Madame Aurore OSTER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### **Affaire 2 : Administration Générale : Approbation du PV du 20 décembre 2018**

Les membres du Conseil Municipal, approuvent et signent le procès-verbal du 20 décembre 2018.

### **Affaire 3 : Finances : Indemnité du comptable**

Le 1<sup>er</sup> mars 2018, Madame RICARD Marie-Claude a été nommée comptable du trésor public, en remplacement de Monsieur ARNAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de demander l'aide technique de conseil en matière économique, financière et comptable au receveur municipal, sus nommé, qui accepte et de lui accorder en conséquence l'indemnité de conseil au taux de 100 % et d'ouvrir les crédits tous les ans.

### **Affaire 4 : Finances : Indemnité des élus**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'indemnité de fonction du maire et des adjoints est calculée avec l'indice brut 1027 au lieu de l'indice 1022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité de fonction du maire et des adjoints sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire. Les taux restent inchangés, à savoir 31 % pour l'indemnité du Maire et 12.40 % pour celle des adjoints.

### **Affaire 5 : Finances : Demande de subventions**

Pour des raisons de restriction budgétaire le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de n'octroyer aucune subvention aux associations :

- ↳ Fondation 30 millions d'amis,
- ↳ Chambres des métiers et de l'Artisanat,
- ↳ Association Prévention Routière,
- ↳ Association Handisport Chaunois,
- ↳ Association Française des sclérosés en plaques,
- ↳ APF Handicap,
- ↳ Groupe de secours catastrophe Français,
- ↳ Les restaurants du cœur,
- ↳ Le secours populaire Français.

### **Affaire 6 : Finances : Vente chaudière occasion**

Suite au changement du système de chauffage des appartements de la Magda, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre l'ancienne chaudière à fioul au Centre Equestre de Bertaucourt pour un montant de 500 €.

### **Affaire 7 : USEDA : Groupement de commandes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ↳ d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,
- ↳ d'autoriser l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité,
- ↳ d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement,
- ↳ d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes d'achat d'électricité pour le compte de la collectivité. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- ↳ De s'engager à verser au coordonnateur la somme de 0.15€ par habitant.

### **Affaire 8 bis : Patrimoine : Vente du terrain M. et Mme FILLOUX**

Les membres du conseil municipal ne disposent pas assez d'éléments pour ce dossier notamment concernant la surface au niveau du cadastre. Le conseil municipal décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

### **Affaire 8 : Finances : Vente d'imprimantes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre les imprimantes ci-dessous, qui n'ont plus d'utilité à la commune, pour les montants suivants :

- 1 imprimante Samsung XPRESS M2675 NF au prix de 50 €,
- 2 imprimantes HP PageWide Pro 452 dw pour un prix compris entre 150 € et 200 € chacune,

### **Affaire 9 : Patrimoine : Location au Vivier**

Monsieur GARDINI, le gérant de l'Arlequin a cessé son activité en septembre 2018. Afin de lui permettre de vider les locaux, le conseil municipal décide à la majorité (Pour : 10 ; Abstention : 2), de lui louer le local au Vivier à moitié prix soit 337.05 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et pour une durée de 6 mois.

### **Affaire 10 : Patrimoine : Référé pour loyers impayés de Monsieur THIERCY**

Monsieur THIERCY Renaud n'a pas réglé les loyers pour un garage sur le site du Vivier depuis le mois d'octobre 2017. Les tentatives de recouvrement de ces impayés sont restées vaines. Le conseil municipal à l'unanimité décide de saisir le juge des référés afin que cette juridiction puisse prendre des mesures provisoires mais rapides pour ce dossier.

## Questions diverses

### Elections Européennes

Les élections des représentants au parlement européen auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Il faut prévoir de tenir le bureau de vote. Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00.

### Tempête

Des tôles de la toiture de l'école Nelly Fortez se sont envolées, sur environ 4 m<sup>2</sup>, à cause des grands vents dans la nuit du 3 au 4 mars 2019. La déclaration auprès de l'assurance va être réalisée.

### Ecole

Discussion sur les travaux à l'école Nelly Fortez (nettoyage des chéneaux, décalage du regard sous le préau) et sur l'éventuelle fermeture d'une classe.

### Orée du bois

Réflexion sur la vente de la maison au prix du terrain

### Pont Rouge

Des enfants s'adossent aux barrières.

Aucune autre question diverse.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15*

Le Maire,



Jacques PORTAS